

LES SOLUTIONS MAISON
DU CRÉDIT MUTUEL



**Rénovation
énergétique :
un toit, un projet,
et toutes nos solutions
pour concrétiser
vos travaux.**

Crédit  Mutuel

Réalisez vos travaux de rénovation énergétique en toute sérénité

Banque coopérative et sans actionnaires, le Crédit Mutuel place ses sociétaires et clients au cœur de ses préoccupations et a pour priorité d'accompagner tous leurs projets de vie. **La qualité du logement y tient une place essentielle.**

Engagé dans la lutte contre le changement climatique et la précarité énergétique, le Crédit Mutuel accompagne ceux qui souhaitent rénover leur habitation pour **améliorer leur confort et alléger leurs factures, tout en préservant l'environnement.**

Parce que la perspective d'engager un tel chantier peut susciter beaucoup de questions, le Crédit Mutuel vous aide à le mener à bien, avec **une offre riche et complète et un accompagnement à chaque étape :**



Des solutions
pour financer vos travaux
et ainsi améliorer la
performance
énergétique
de votre logement.



Des offres négociées
pour vous
auprès de prestataires
de confiance



Votre conseiller dédié
et non commissionné
à vos côtés pour vous
informer et vous aider
dans vos démarches.



Financez vos travaux avec des solutions attractives et accessibles

En complément des aides publiques de l'État pour les travaux de votre résidence principale, le Crédit Mutuel vous propose des **solutions de financement** pour vous permettre de disposer d'un logement mieux isolé et confortable, tout en allégeant vos factures.



Identifiez avec France Rénov'

les aides et primes auxquelles vous pouvez être éligible.



Complétez le financement de vos travaux sans frais jusqu'à 50 000 € avec l'Éco-Prêt à Taux Zéro⁽¹⁾

- Un taux à 0 %
- Pas de frais de dossier
- Pas de conditions de ressources



En cas d'inéligibilité à l'Éco-PTZ ou pour compléter votre financement, vous pouvez accéder à notre solution souple et à taux attractif : **le prêt Crédinergie⁽²⁾**

Et parce que financer la rénovation énergétique de son logement doit être accessible à tous, le Crédit Mutuel vous propose : **le Prêt Avance Rénovation⁽³⁾** qui permet d'effectuer des travaux de rénovation **sans avance de frais.**

Un crédit vous engage et doit être remboursé.
Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

Exemple représentatif : pour un Éco-Prêt à 0% d'un montant de 15 000 €, d'une durée de 180 mois, vous remboursez 179 mensualités de 83,33 € et une dernière de 83,93 €. Taux Annuel Effectif Global (TAEG) fixe de 0% (taux débiteur fixe : 0%). Montant total dû par l'emprunteur : 15 000 €. Pas de frais de dossier. Le montant des mensualités indiqué ci-dessus ne comprend pas l'assurance emprunteur proposée habituellement : assurance Décès, Perte Totale et Irréversible d'Autonomie, Invalidité Permanente, Incapacité Temporaire de Travail. Cotisation calculée sur le capital restant dû, s'ajoutant à l'échéance de remboursement de crédit et s'élevant à 17,50 € pour la première cotisation. Montant total sur la durée du crédit de 1 582,90 € et un Taux Annuel Effectif de l'Assurance (TAEA) de 1,41%.



Contactez votre guichet France Rénov' pour connaître les aides auxquelles vous êtes éligible.

(1) Si vos travaux entrent dans la liste détaillée des objets finançables et que le ou les entrepreneurs concernés valident leur conformité aux critères demandés. Après étude et sous réserve d'acceptation de votre dossier par la Caisse de Crédit Mutuel. Après expiration du délai légal de rétractation de 14 jours et du délai légal de mise à disposition des fonds.

(2) Après étude et sous réserve d'acceptation du dossier par la Caisse de Crédit Mutuel. Après expiration du délai légal de rétractation de 14 jours et du délai légal de mise à disposition des fonds.

(3) Sous réserve d'éligibilité et d'acceptation du dossier par le prêteur. Le crédit est garanti par une hypothèque prise sur le bien immobilier, associée à la garantie publique apportée par l'État à hauteur de 75%. Conditions disponibles auprès de votre conseiller.





Réalisez votre projet avec nos partenaires de confiance

Pour vous permettre de réaliser vos travaux dans les meilleures conditions, le Crédit Mutuel vous propose **des offres négociées pour vous auprès de prestataires de confiance.**

Grâce à notre plateforme **Kiosque à Services⁽¹⁾**, vous pouvez entrer en relation de manière simple et rapide avec les bons prestataires pour :



Évaluer
avec précision
la consommation
énergétique
de votre bien.



Améliorer
la performance
énergétique de
votre habitation en
réalisant des travaux
de rénovation.



Optimiser
vos factures
d'énergie en
choisissant
le bon fournisseur.



Retrouvez nos partenaires sélectionnés
sur le Kiosque à Services.

(1) SERVICE SOUMIS À CONDITIONS, pour les clients titulaires d'un contrat de banque en ligne CMUT. Voir conditions en Caisse de Crédit Mutuel et sur www.creditmutuel.fr. Le Kiosque à Services est un service proposé par EURO-INFORMATION PLATEFORME DE SERVICES EXTERNES.



Évaluez avec précision et améliorez la performance énergétique de votre habitation

Pour faire face à l'inflation des coûts de l'énergie et répondre aux enjeux environnementaux, il est essentiel **d'identifier les solutions qui vous permettront d'optimiser la performance énergétique de votre logement**, en fonction de votre besoin et de votre budget.

1

Diagnostiquez les performances énergétiques de votre logement.

Avec **ABC IMMODIAG**, vous pouvez bénéficier d'un diagnostic spécifique (amiante, électricité, gaz, plomb...) selon votre besoin.

2

Rénovez votre logement en toute simplicité avec nos partenaires de confiance.

Pour réaliser des travaux simples et adaptés à votre besoin, **IZI by EDF** vous accompagne dans la réalisation des travaux que vous avez identifiés et correspondant aux spécificités de votre logement (isolation des combles, changement des fenêtres...).

Avec **Camif Habitat & illiCO travaux**, vous pouvez solliciter un audit énergétique complet de votre logement, puis réaliser des travaux. Pour une rénovation globale et performante, vous disposerez des différents scénarios de travaux, des budgets associés, mais aussi de l'estimation du temps de retour sur votre investissement.



Retrouvez nos partenaires sélectionnés
sur le Kiosque à Services.



Optimisez votre facture d'énergie avec de l'électricité verte

Réduire sa facture énergétique et mieux consommer au quotidien, c'est aussi choisir le bon fournisseur.

Électricité verte, gaz naturel et bois de chauffage...



**Pour oeuvrer
pour le bien de la planète,**

choisissez une énergie renouvelable
pour vous éclairer et vous chauffer
avec notre partenaire de confiance
ekWateur.



**Mesurez et adaptez
votre consommation**

grâce à l'assistant
connecté **d'Ecojoko.**



Retrouvez nos partenaires sélectionnés
sur le Kiosque à Services.

Pour en savoir plus

➤ Connectez-vous sur
www.creditmutuel.fr

➤ Appelez le **09 69 39 40 64**
(prix d'un appel local)
Du lundi au samedi de 8 h à 20 h

➤ Contactez votre
conseiller

Les utilisations de crédit contribuent à votre endettement.

Après avoir signé votre contrat, vous bénéficiez d'un délai de rétractation de 14 jours sans pénalité, c'est-à-dire que vous pouvez renoncer à votre crédit dans ce délai, en informant la banque, par l'envoi d'un bordereau de rétractation spécifique figurant au contrat à l'adresse qu'il mentionne. Le contrat peut commencer à être exécuté après 7 jours si vous demandez à bénéficier du crédit à compter du huitième jour suivant votre acceptation. En cas d'exercice de la faculté de rétractation après mise à disposition des fonds, vous ne devrez rembourser au prêteur que le capital versé et les intérêts au taux débiteur du crédit, à l'exclusion de toute pénalité. Vous pouvez mettre fin au contrat à tout moment en remboursant la totalité des sommes dues, en capital, intérêts et accessoires et en réglant une indemnité de remboursement anticipé calculée aux conditions prévues par la loi. Banques contrôlées par l'Autorité de Contrôle Prudential et de Résolution (ACPR) 4, Place de Budapest CS 92459 75436 PARIS Cedex 09. La langue utilisée entre les parties durant la relation précontractuelle, dans laquelle le contrat est rédigé et utilisée durant la relation contractuelle choisie en accord avec le client est le français. La loi applicable aux relations précontractuelles et au contrat est la loi française. Les dépôts espèces recueillis par notre établissement, les titres détenus par lui pour votre compte, certaines cautions qu'il vous délivre sont couverts par des mécanismes de garantie gérés par le Fonds de Garantie des Dépôts et de Résolution dans les conditions et selon les modalités définies par les articles L.312- 4 et suivants du code monétaire et financier et par les textes d'application : pour plus d'informations, vous pouvez consulter le dépliant du Fonds de Garantie et de Résolution disponible en agence et sur le site internet de la banque www.creditmutuel.fr.

Pour toute demande portant sur la bonne exécution du contrat ou toute réclamation : Crédit Mutuel 09 69 36 05 05 / Crédit Mutuel du Centre 09 69 36 16 16 / Crédit Mutuel LACO 08 00 88 38 83 (appel non-surtaxé).

En cas de litige, vous pourrez vous adresser :

- à votre caisse, dans un premier temps.

- au service Relation Clientèle dont votre caisse peut vous communiquer les coordonnées, dans un deuxième temps.

- pour tout litige relevant de sa compétence, au médiateur du Crédit Mutuel, en tout état de cause, dans les deux mois à compter de l'envoi (le cachet de la poste faisant foi) de la première réclamation écrite, quel que soit le service saisi, que celui-ci ait répondu ou non : via son site internet : www.lemediateur-creditmutuel.com ou gratuitement hors frais d'affranchissement, par courrier : Le Médiateur du Crédit Mutuel – 63 chemin Antoine Pardon 69160 Tassin la Demi-Lune ; vous pouvez obtenir auprès de votre caisse ou sur www.creditmutuel.fr les informations précisant sa mission (charte de la médiation).

Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et Caisses affiliées, société coopérative à forme de société anonyme au capital de 5 458 531 008 euros, 4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen, 67913 Strasbourg Cedex 9, RCS Strasbourg B 588 505 354. N° Orias : 07 003 758.

Caisse Fédérale du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie, société coopérative anonyme à capital variable, capital initial de 38 112 €, immatriculée sous le n° 556 650 208 RCS Laval – 43 bd Volney 53083 Laval Cedex 9. N° Orias 07 024 314.

Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Océan, Société anonyme coopérative de crédit à capital variable – RCSLa Rochesur-Yon B 307 049 015 – 34 rue Léandre-Merlet, BP 17, 85001 La Roche-sur-Yon Cedex – Tél. : 02 51 47 53 00. N° Orias 07 027 974.

Banques régies par les articles L.511-1 et suivants du Code monétaire et financier.

Pour les opérations effectuées en qualité d'intermédiaires en opérations d'assurances (immatriculés consultables sous www.orias.fr), contrats d'assurance de ACM IARD SA, entreprise régie par le Code des assurances.

Si vous ne souhaitez plus recevoir d'information commerciale de la part de votre Caisse de Crédit Mutuel, informez-en votre conseiller. Cette démarche n'entraîne aucuns frais.

EURO-INFORMATION PLATEFORME DE SERVICES EXTERNES - Société par actions simplifiées au capital social de 8 000 0000 €, immatriculée au RCS de Strasbourg sous le N° 882 487 408 sise 4 rue Frédéric Guillaume Raiffeisen 67000 Strasbourg.

Crédit  Mutuel

